

50 MASTERS 500 FORTUNES 2017 TOP 30 DES GLOBAL MBA LES CLÉS DE DEMAIN

CHALLENGES ENTREPRISE HÔTELLERIE

Hôtellerie

Le groupe hôtelier Maranatha est-il en faillite ? La réponse de son PDG

Par Eric Treguier le 28.09.2017 à 18h12

Le holding de l'hôtelier Maranatha a été placé en redressement judiciaire mercredi 27 septembre par le tribunal de commerce de Marseille. Le groupe, 5e hôtelier français avec 3.000 salariés et 60 établissements, avait financé son expansion grâce à l'appui de 6.000 investisseurs auxquels il avait promis des rendements élevés. Aujourd'hui, ceux-ci s'inquiètent. A tort, affirme son PDG, Olivier Carvin, qui assure que l'activité du groupe est rentable et que les intérêts de ses actionnaires sont préservés.



"Les hôtels ne sont pas concernés par le redressement judiciaire et leurs actionnaires seront préservés..." affirme le fondateur de ce groupe de 3000 salariés, qui gère 60 hôtels, financés par 6000 petits porteurs...

MARANATHA

SUR LE MÊME SUJET

Cheval Blanc, Ritz, Crillon, George V... Le BTP prend goût aux hôtels de luxe

AccorHotels veut ouvrir un hôtel 5 étoiles sur les Champs-Élysées

Challenges. Quelle est la situation aujourd'hui ?

Olivier Carvin. Le tribunal de Marseille a placé en redressement judiciaire Maranatha SAS, le holding de tête de la société, parce que nous n'avons pas été en mesure de garantir le remboursement des investisseurs individuels souhaitant revendre leurs parts. C'est pour cela que nous sommes en période d'observation jusqu'au 27 mars 2018. Mais nous allons faire appel.

BOURSE

LE 14/11 À 11H17

CAC 40 +0,06% 5344,73

RECHERCHER UNE VALEUR

NEWSLETTER CHALLENGES

Entrez votre E-mail

JE M'ABONNE

En poursuivant votre navigation, vous acceptez nos [CGV](#) et l'utilisation de cookies pour vous proposer des contenus, services, vidéos et publicités personnalisés et vous permettre l'utilisation de boutons de partages sociaux.

OK, TOUT ACCEPTER PERSONNALISER

insécurité: un manque à gagner de 650 millions pour l'hôtellerie française

nas Aristonhil (NDI R : cette société aujourd'hui en faillite vendait à des particuliers des manuscrits qu'elle ne possédait pas ou qu'elle avait acheté beaucoup trop cher).

En même temps, les investisseurs ont de quoi s'inquiéter. Vous avez successivement subi un refus de certification de vos comptes 2016, une mise en garde de l'AMF en août dernier et, maintenant, ce redressement judiciaire. Avouez que cela fait beaucoup !

Oui, c'est vrai que c'est une série noire. Mais ce redressement judiciaire ne concerne que la société faitière du groupe, Maranatha SAS, dont je suis le seul actionnaire. Et qui ne détient aucun actif. Les 60 hôtels ne sont donc pas concernés et sont détenus par environ 200 sociétés financières indépendantes qui continuent d'appartenir aux seuls investisseurs.

Pas de risque de contagion, donc?

Non, aucun. La réalité, c'est qu'au moment des attentats, nous avons terriblement souffert et perdu une grosse partie de notre clientèle. Notre trésorerie a chuté de 20 millions, au moment où nous devons rembourser plusieurs investisseurs sortants. C'est là qu'ont commencé les problèmes. Nous avons dû vendre un de nos hôtels, le Louise, et nous les avons remboursés.

Malgré tout, vous êtes en redressement judiciaire !

Oui, mais l'exploitation n'est pas en cause. Notre réseau n'a aucun retard de paiement à ses fournisseurs, n'a pas de retard de paiement Urssaf et a régulièrement versé un rendement de 6 à 7% à ses actionnaires. Tous les travaux entrepris dans les hôtels ont été faits. Ils tournent bien et nous avons créé de la valeur : les expertises que nous avons réalisées démontrent que la création de valeur sur ces établissements va de 20 à 100 millions d'euros selon la méthode retenue pour une évaluation brute du groupe d'environ 780 millions d'euros.

Si cette situation est transitoire, comment comptez-vous en sortir ?

Nous sommes en pourparlers depuis quelques mois avec plusieurs fonds d'investissements, qui souhaitent se renforcer dans l'hôtellerie en France. Ils pourraient proposer aux investisseurs qui le souhaitent de reprendre leurs parts, à un prix qui correspond à la valeur de leurs actifs et qui ne sera donc pas bradé. Mais il n'est pas sûr qu'il y ait beaucoup de sorties. Malgré l'annonce du redressement judiciaire qui peut paraître inquiétante à ceux qui ne connaissent pas le groupe, il n'y a qu'une quarantaine de demandes de sortie à ce jour, chiffre attesté par l'AMF. Cela montre que nos investisseurs ont compris les difficultés de la holding et qu'ils restent confiants.

#IMMOBILIER #CROWDFUNDING #EPARGNE

0 RÉACTIONS

Contenus sponsorisés

IMMOBILIER D'ENTREPRISE



À LA UNE CETTE SEMAINE

ACHETER

S'ABONNER

AILLEURS SUR LE WEB



La start-up française Percko invente la solution pour soulager le dos

PERCKO